

**Arrêté n° 25-017 portant délégation de signature du président de l'université
Jean Moulin au délégué à la protection des données**

Le président de l'université Jean Moulin,

Vu le règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD), notamment son article 37 ;

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2 ;

Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 modifiée portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 modifiée portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2025P-01-01-ins du 7 janvier 2025 portant élection de M. Gilles BONNET, professeur des universités, à la présidence de l'université Jean Moulin ;

Vu l'arrêté n° 20-009 du 15 janvier 2020 portant nomination de M. Mathieu SOUCHER comme délégué à la protection des données,

Arrête

Article 1 – Délégation est donnée à Monsieur Mathieu SOUCHER, délégué à la protection des données, à l'effet de signer, au nom du président de l'université :

- tous actes nécessaires à l'exercice de ses attributions et notamment tous documents de transmission à la CNIL des demandes d'autorisation ou d'avis ainsi que toutes correspondances et autres pièces relevant de ses compétences et ses attributions telles que définies par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée ;
- toutes réponses aux demandes formulées par des personnes exerçant leur droit d'accès, de modification ou de suppression des données à caractère personnel les concernant ;
- toutes réponses aux réclamations ou demandes d'information fondées sur la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 précitée.

Article 2 – Le présent arrêté prend effet à compter du 8 janvier 2025 et abroge, à la même date, l'arrêté n° 24-223 du 19 juin 2024.

Article 3 – Le directeur général des services de l'université Jean Moulin est chargé de l'exécution du présent arrêté. Il sera affiché sur les panneaux d'informations de la direction des affaires juridiques et institutionnelles et publié sur le site internet de l'université.

Fait à Lyon, le 8 janvier 2025

Le Président de l'université Jean Moulin,



Gilles BONNET